

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 84 (1970)

Heft: 4

Rubrik: Gesellschaftschroniken = Chronique des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à une nouvelle venue, l'insignologie. D'intéressantes expositions de documents avaient été préparées aux Archives de l'Etat; plusieurs maisons d'édition spécialisées ont présenté également leurs publications dans un local de l'Université.

La ville de Vienne et ses trésors historiques et artistiques, le beau pays qui l'entoure, ont aussi contribué pour une bonne part à la réussite du Congrès. Les excursions organisées en ville, à la Forêt viennoise, à la Wachau, au Burgenland, toutes favorisées par un doux temps ensoleillé, ont ravi les participants. La sortie guinguette à Nussdorf, la soirée à l'Opéra et le dîner de gala au Palais

Schwarzenberg ont illustré, chacune diversement, les joies de la vie viennoise. Les contacts personnels fructueux qui s'établissent lors de telles rencontres sont la richesse de ces utiles Congrès.

Le dimanche 19 septembre, la Société Adler a célébré à Klosterneuburg le centenaire de sa fondation. Sous le haut patronage de S. A. le prince François-Joseph II de Liechtenstein, une séance solennelle s'est tenue dans la salle de marbre du monastère au cours de laquelle plusieurs diplômes de membre d'honneur ont été décernés à ceux qui ont bien mérité des sciences héraldique et généalogique.

Olivier Clottu.

GESELLSCHAFTSCHRONIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS



Académie internationale d'héraldique

Commission des avis

Depuis 1967 le bureau de l'Académie avait accepté de donner des avis de conformité à l'art et à la science héraldiques sur des armoiries de personnes morales établies dans des pays ne disposant pas d'autorité héraldique; cette initiative fut approuvée par l'assemblée générale tenue à Berne, le 4 juillet 1968. De son côté, sur proposition de la commission héraldique, le IX^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique avait, le 6 juillet 1968, recommandé à l'Académie d'ouvrir un registre à l'effet d'y consigner les avis ainsi donnés; l'assemblée générale tenue à Bruxelles le 13 septembre 1969 a confié la responsabilité de ce registre au secrétaire général.

C'est pour répondre à ce vœu et à cette directive qu'a été instituée, le 21 juillet 1970, une Commission des avis de l'A.I.H.; l'assemblée générale tenue à Vienne le 17 septembre 1970 vient de ratifier cette création. Ladite commission comprend quatre membres de l'Académie: M. Szabolcs de Vajay, second vice-président, M. Hervé Pinoteau, secrétaire général, Dr Ottfried Neubecker, conseiller, et M. Roger Harmignies, académicien.

Aux termes de son règlement, cette commission est chargée de donner des avis de conformité à l'art et à la science héraldiques pour les pays ne disposant pas d'autorité héraldique officielle; elle n'en donnera éventuellement pour les pays disposant de semblable autorité, qu'en accord avec celle-ci.

Elle peut donner un avis sur tout emblème, signe ou symbole dérivant de l'héraldique, y compris ce qui appartient au domaine de la vexillologie; toutefois, la commission, et à travers elle l'Académie, ne prend aucune responsabilité quant à de possibles identités d'armes ou armoiries, ni quant à l'utilisation de signes ou symboles réglementés dans certains pays.

Peuvent demander l'avis de la commission toutes autorités ou tous organismes reconnus comme habilités au port d'armoiries; la commission n'est donc pas compétente pour donner un avis sur des armoiries de personnes physiques; *a fortiori*, ne lui appartient-il pas de concéder, ni même de reconnaître, des armoiries personnelles.

Les demandes d'avis sont reçues par le secrétaire général de l'Académie¹; le consultant fournit à l'appui de sa demande dessins et textes descriptifs et explicatifs (avec traduction française si nécessaire), les dessins en double exemplaire, au trait, et du format 6 × 6 cm. Toute demande d'avis s'accompagne d'un versement de 100 fr. s. au compte bancaire du greffier de la commission².

Les avis de conformité sont consignés dans un registre tenu par le greffier; celui-ci délivre automatiquement une photocopie de tout avis enregistré à l'autorité ayant demandé cet avis. En outre, des extraits du registre peuvent être obtenus auprès du greffier et la

¹ M. Hervé Pinoteau, secrétaire général de l'A.I.H., 1 C 2, avenue Belmontet, 92 - Saint-Cloud (France).

² M. Roger Harmignies, greffier de la Commission des avis de l'A.I.H., rue Martin Lindekens, 57, B 1150 - Bruxelles (Belgique); Compte FS n° 67.867 (sub A.I.H.) chez la Société Générale de Banque à Bruxelles.

mention d'un avis de conformité peut être portée par lui sur un diplôme confectionné à l'intervention du demandeur, moyennant paiement préalable de droits fixés respectivement à 15 fr. s. par extrait et 50 fr. s. par mention.

Assemblée générale

L'assemblée générale de l'A.I.H. s'est tenue le 17 septembre 1970 sur le bateau *Stadt Passau* navigant sur le Danube, entre l'escale de Dürnstein et le Prater. Cette excursion était due au 10^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique qui se tenait à Vienne, avec une importante participation de membres de l'Académie.

Ont été élus *académiciens* les deux membres associés suivants :

M. Roger Harmignies (Belgique), greffier de la Commission des avis de l'A.I.H., conseiller de la Fédération internationale des associations de vexillologie, secrétaire de la Fédération généalogique et héraldique de Belgique, administrateur-secrétaire de l'Office généalogique et héraldique de Belgique;

M. Jacques de Caumont, duc de La Force (France), archiviste-paléographe, président fondateur de la Fédération des sociétés françaises de généalogie, d'héraldique et de sigillographie, l'un des promoteurs de la création à Vienne de la Confédération internationale de généalogie et d'héraldique.

Ont été élus *membres associés* :

M. le comm. dott. Aldo Berruti (Italie), ingénieur et auteur;

M. le Dr phil. Eberhard Gönner (Rép. féd. d'Allemagne), directeur aux Archives d'Etat de Bade-Wurtemberg et leur rapporteur pour l'héraldique;

M. le mag. phil. Stefan K. Kuczynski (Pologne), assistant adjoint à l'Institut d'histoire de l'Académie polonaise des sciences, ancien conservateur en chef du service des sceaux aux Archives centrales à Varsovie;

M. le Dr Ernő Tompos (Hongrie), ingénieur, architecte conservateur des monuments à la retraite, auteur;

M. Isodoro Vázquez de Acuña y García del Postigo, marquis García del Postigo (Chili), diplomate, membre de l'Académie chilienne d'histoire, diplômé de l'Institut Salazar y Castro de Madrid.

L'A.I.H. compte 65 académiciens et 17 membres associés, soit un total de 82 membres.

Le *bureau* a été constitué de la façon suivante, la date entre parenthèses étant celle de l'élection ou de la réélection, la durée du mandat étant statutairement de cinq ans : *président*, M. Léon Jéquier, Suisse (1.1.1971); *premier vice-président*, M. le marquis de São Payo, Portugal (1.1.1971); *second vice-président*, M. Szabolcs de Vajay, Argentine (1.1.1971); *secrétaire général*, M. le baron Hervé Pinoteau, France (1.1.1971); *trésorier*, M. Louis Mühlemann, Suisse (1.9.1967); *conseillers*, par ordre d'ancienneté au bureau : M^{me} Leemans, née Prins, Pays-Bas (1.1.1971); M. Vicente de Cadenas y Vicent, Espagne (1.1.1971); S. Exc. Mgr l'archevêque Bruno-Bernard Heim, Saint-Siège (1.1.1971); M. le Dr Ottfried Neubecker, Rép. féd. d'Allemagne (1.1.1971); sir Anthony R. Wagner, Royaume-Uni (1.1.1971); M. Gunnar Scheffer, Suède (4.7.1968); M. le chevalier Xavier de Ghellinck Vaerneuyck, Belgique (13.9.1969); M. le Dr Adam Heymowski, Suède (17.9.1970); M. le duc de La Force, France (17.9.1970).

L'assemblée générale a approuvé la création de la *Commission des avis* (de conformité à l'art et à la science héraldique) qui date du 21 juillet 1970. Il a été prévu la création d'une *Commission des prix* et sa présidence a été confiée à M. le marquis de São Payo. Sur proposition de M. Pama, une *Commission de législation internationale* doit aussi voir le jour. Enfin, M. Jéquier sera le président de la *Commission chargée de la publication de l'Armorial général des souverains et grands feudataires laïcs du Moyen Age*.

En l'absence de M. le marquis de São Payo, M. le major José de Campos e Souza a remis la plaque du *Prix São Payo* à M. Jéquier qui la remettra lui-même au premier lauréat, M. Jean Tricou, pour son *Armorial et répertoire lyonnais*.

M. Heymowski a fait part de la fondation d'un *Prix Arvid Berghman* destiné à récompenser périodiquement une étude sur l'héraldique municipale et corporative; le règlement sera publié ultérieurement. Enfin, annonce a été faite de la prochaine création d'un *Prix Paul Adam Even* relatif aux armoriaux médiévaux.

Hervé Pinoteau
secrétaire général

L'opinion des auteurs n'engage pas la responsabilité d'Archivum Heraldicum.

Archivum Heraldicum ist für die hier vertretenen Ansichten der Autoren nicht verantwortlich.